

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite du sieur RENAUX-DE-LECLUSE, débiteur à Roubaix, ex-marchand.

Dernière réunion pour les vérifications et affirmations.

Mesmeurs les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal le vendredi 6 mars 1885, à quatre heures du soir, pour les vérifications et affirmations des créances.

Juge-commissaire, M. Henry Ternynck fils.

Syndic, M. Ruffelet père.

Le Greffier du Tribunal,

10308 Gustave VINCENT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite du sieur HENRI TAVERNE, demeurant à Croix, ex-entrepreneur.

Dernière réunion pour les vérifications et affirmations.

Mesmeurs les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal le vendredi 6 mars 1885, à quatre heures du soir, pour les vérifications et affirmations des créances.

Juge-commissaire, M. Henry Ternynck fils.

Syndic, M. Bourgais, agréé.

Le Greffier du Tribunal,

10308 Gustave VINCENT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Déclaration de faillite

Par jugement en date du 12 février 1885, le sieur Emile WILFART, ex-obstétricien, demeurant à Roubaix, rue Bellart, prolongé a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au dîjour 1^{er} février 1885.

Juge-commissaire, M. Droulers-Prouost.

Syndic provisoire, M. Jasper, agréé.

Le Greffier du Tribunal,

10308 Gustave VINCENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROUBAIX

MOBILIER DE L'ÉCOLE

Rue des Arts

ADJUDICATION

1^{er} Lot. — Menuiserie,

Quincaillerie et Peinture.

3.456 75

Cautionnement. 115

2^{er} Lot. — Appareils de chauffage. 1.607 65

Cautionnement. 53

3^{er} Lot. — Matériel d'enseignement. 1.400

Cautionnement. 46

4^{er} Lot. — Mobilier d'appartement. 310 20

Cautionnement. 10

5^{er} Lot. — Peinture murale. 3.181 95

Cautionnement. 106

6^{er} Lot. — Canalisations et appareils à gaz. 2.300

Cautionnement. 52

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le Mardi 3 Mars 1885, à onze heures du matin, dans l'audience salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais sans fraction de franc et sur soumissions cachetées,

de la fourniture du mobilier de l'école, rues des Arts, conformément au projet adopté par le conseil municipal, dans ses séances des 29 octobre et 19 décembre 1884, et approuvé par M. le préfet du Nord, le 1^{er} février 1885.

Nous sommes admis à concourir si nous ne posséder les qualités requises pour entreprendre cette fourniture.

A cet effet, chaque soumissionnaire est tenu de produire : 1^o un certificat de capacité délivré depuis moins d'un an par un ingénieur ou un architecte, ce certificat sera visé, au moins quatre jours avant l'adjudication, par M. le préfet du service des établissements ; 2^o Un récépissé de versement du cautionnement entre les mains de M. le Receveur municipal.

Toute soumission devra être écrite sur papier timbré, placée dans une enveloppe cachetée et renfermée dans une autre enveloppe contenant les lettres exigées.

Les soumissions seront ouvertes le jour de l'adjudication, jusqu'à une heure du matin, et déposées dans une boîte à destination.

Le projet est visible au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 10 février 1885.

La Mairie, Julien LAGACHE.

21 hectares 27 ares de verger, labour et bosquet d'un seul tenant

A VENDRE par suite de décès

Mercredi 18 Mars, à deux heures, rue d'Angleterre, 67, à la salle des ventes de M. Thorez.

13, 17, 23, 23 — 334

Etude de M. DELEDICQUE, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 101.

WAMBRECHIES

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;

2^{er} Rue de Beauricourt, n° 90

UNE MAISON à usage de journalier

Et 100 mètres carrés de fonds et cour en dépendant;